

No mines land ou no men's land Terre sans mines ou terre sans humains (suite du feuilleton sur les mines de Villeranges)

LE 22 JUILLET, Journée internationale contre les mines, le collectif de vigilance sur les projets miniers a déposé à la préfecture de la Creuse environ 5 000 pétitions contre les recherches minières (moitié pétitions papier, moitié pétitions Internet). Cette entrevue à la préfecture a également permis au collectif de s'assurer de la faisabilité du festival No mines land du 26 juillet à Lussat.

La question se posait en effet, car le maire de Lussat, qui avait donné son accord verbal pour que le festival se déroule sur sa commune, avait ensuite contacté la préfecture pour le faire interdire, présentant les membres du collectif comme des dangereux vandales (pour ne pas dire terroristes), prêts à ravager son village, alors que tout ce qui est fait depuis le début c'est d'informer la population qui ne l'a pas été au préalable, ni par le ministre du Redressement productif, ni par le préfet, ni par les maires des communes concernées... Le double jeu du maire de Lussat n'aura pas duré longtemps et on peut se demander s'il faut continuer à prendre tant de gants avec des gens qui, finalement, ne représentent que leurs propres intérêts et ceux des grosses entreprises.

Heureusement, d'autres maires de communes situées dans la zone du PER ont manifesté leur opposition au projet.

Bref, sans autorisation formelle, le festival a quand même eu lieu. Plus de 500 personnes sont passées sur le site où se cotoyaient une trentaine d'exposants, des projections de films (*Terres de Schiste* de Gregory Lassalle et *Tout l'or de la Montagne noire* de Catherine Pozzo di Borgo), des saynètes de théâtre, et un espace de débats avec des interventions de l'Aldeah (Collectifs contre les projets extractivistes, en général, partout dans le monde), de Rouez Environnement pour le PER de Tennie (1^{er} Permis de Recherche accordé par l'État depuis plus de vingt ans), du Collectif de vigilance creusois, d'Attac 87 et du Groupe GPII national qui soutiennent la lutte à Rosia Montana en Roumanie (lutte contre un projet de réouverture de mine d'or, qui dure depuis plus de douze ans !), des personnes qui ont parlé de leur expérience au Mexique, en Guyane, et sur les gaz de schistes, dont l'interdiction pourrait être levée.

Le concert du soir a vu se succéder : Pierre (chant-guitare solo), Sang conteste (rock acoustique), Nemesis (rock métal),



Bal trad avec Quasi quatuor, Kaya club (reggae dub), Another friction (rock expérimental).

Le Collectif de vigilance sort très renforcé par le succès de cette journée et va continuer à faire tout son possible par différents moyens pour obtenir l'annulation de ce permis.

Sur le terrain juridique d'abord avec un recours en nullité pour différentes raisons : la société Cominor qui a obtenu le permis n'existe plus, c'est maintenant La Mancha qui la remplace, le géologue nommé désigné dans le permis (pour garantir le sérieux des recherches) a quitté la société et personne ne sait qui le remplace ; bref, s'il y a un problème, les propriétaires des terrains exploités n'ont aujourd'hui aucun responsable contre qui se retourner !

Sur le terrain lui-même par des actions de résistance passive non-violente et une présence attentive au côté des prospecteurs pour surveiller leurs agissements et les médiatiser comme il se doit.

Comme pour l'exploitation du gaz de schiste, le mot d'ordre est :

**Ni ici, ni ailleurs
Ni aujourd'hui, ni demain.**

PF

Du Round-up dans mon tonneau

Dans une cinquantaine de communes du sud de la Creuse dont les eaux potables sont issues de la zone où se situe le camp militaire de La Courtine, va falloir boire son petit jaune sans flotte si on ne veut pas perdre ses cheveux.

LA PRESSE LOCALE ET RADIO BLAIREAU s'en sont fait l'écho, mais tous nos lecteurs ne les pratiquent pas assidûment, il n'est donc pas inutile de rappeler que la Grande Muette dans son pré-carré de La Courtine a déversé, sur une centaine d'hectares par temps de pluie, des milliers de litres de glyphosate et autres friandises pour désherber les pare-feux qui sillonnent le camp. Les pare-feux sont des saignées rectilignes perpétrées dans le paysage et maintenues sans aucune végétation pour éviter l'éventuelle propa-

gation d'un incendie. Il est vrai que tous ces bas du front, qui portent un casque pour éviter que leur demi-neurone ne s'enrhume, en s'amusant à tirer des obus dans des zones boisées, ont une fichue tendance à foutre le feu à tout ce qui tremble au vent.

Nous avons été informés de cela dès le 10 juillet par une conseillère municipale de Magnat-l'Étrange, Marie Padovani, qui a lancé une pétition rappelant un arrêté préfectoral précisant que « la croissance des végétaux dans les zones de pare-feux sera régulièrement limitée par des moyens mécaniques ».

La préfecture, l'Agence régionale de santé (ARS), la Grande Muette, se renvoient la balle pour savoir si autorisation il y a eu ou s'il il y avait lieu d'en avoir. Le bal habituel des parapluies bureaucratiques.

Mais tout va bien, des analyses effectuées par l'ARS ne montrent pas de contamination, comme si on pouvait déduire d'une analyse faite aujourd'hui qu'il n'y aura pas de problème demain !

Bien que cette verrue militaire qu'est le camp de la Courtine défigure la Creuse, il n'en reste pas moins qu'en terme de surface ce n'est qu'un petit camp. Le plus grand camp militaire d'Europe se situe dans le Var, à Canjuers, et, malgré les directives du ministère de la guerre qui préconise, pour des raisons d'économie, de remplacer le désherbage mécanique par le désherbage chimique, les pare-feux de ce camp sont désherbés à la main !

Avons-nous les militaires que nous méritons ? Qu'il est loin le soviet de La Courtine !

PF